



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Vaucluse

Mairie  
de

**VILLARS**

84400

Tél/fax : 04 90 75 40 01

e-mail :

secretairegenerale@villars84400.fr

**ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION D'UN VIDE MAISON**

N° AR-2025-0063

Le Maire de la commune de Villars,

**Vu** la Loi de décentralisation du 02 Mars 1982,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** le Code du Commerce,

**Vu** le Code Pénal et notamment l'article R321-9,

**Vu** la demande en date du 10 novembre 2025, par laquelle Madame LOPEZ Ascension domiciliée au 90 chemin des Guianes, sollicite l'autorisation d'organiser un vide-maison au 90 chemin des Guianes, le samedi 13 décembre et le dimanche 14 décembre 2025,

**Considérant** que ladite vente a lieu sur le domaine privé,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Le samedi 13 décembre et le dimanche 14 décembre 2025, Madame LOPEZ Ascension est autorisée à organiser un vide-maison, à l'adresse suivante, 90 chemin des Guianes à Villars (84400).

**ARTICLE 2 :** La vente au déballage se fera le samedi 13 décembre et le dimanche 14 décembre 2025 à partir de 8 heures et ne pourra s'étendre au-delà de 18 heures.

**ARTICLE 3 :** Madame LOPEZ Ascension est autorisée à apposer une affiche publicitaire à proximité de l'adresse à laquelle se situe le vide-maison, sur le domaine public communal, afin que les acheteurs potentiels puissent localiser la vente. Cette affiche devra être retirée dès la fin de la manifestation.

**ARTICLE 4 :** La secrétaire de mairie et le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Apt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'État.

Fait à Villars, le 20 novembre 2025

Le Maire,  
Sylvie PEREIRA,

